



CENTRALE CANINE

ORDRE DE MISSION

JUSTIFICATIF DE DÉPLACEMENT PROFESSIONNEL DURANT LES HORAIRES DU COUVRE-FEU

En application de l'article 4 du décret n° 2020-1310 du 29 octobre 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire.

Par le présent, je soussignée, Madame Nathalie PARENT, représentante élue de la **Société Centrale Canine (reconnue d'Utilité Publique)**, secrétaire générale de la Commission d'Utilisation Nationale Chiens d'Arrêt, certifie le caractère indispensable des déplacements de la personne ci-après désignée, entre son domicile et le lieu d'exercice de ses fonctions.

Nom et prénom :

Date de naissance :

Lieu de naissance :

Adresse du domicile :

Nature de l'activité professionnelle : **Juge mandaté pour une épreuve de sélection SCC : Field Trial pour la Commission d'Utilisation Chiens d'Arrêt.**

Lieu d'exercice de l'activité professionnelle :

Moyen de déplacement :

Durée de validité et date de la mission : **Date de l'épreuve**

Aubervilliers, le/...../2021

Nathalie PARENT

Elue Société Centrale Canine
Secrétaire Générale de la CUNCA
Par ordre du Président de la
Société Centrale Canine

POUR L'AMELIORATION DES RACES DE CHIENS EN FRANCE
Association loi 1901 exonérée de TVA (cf. art.2617-1-b du CGI) - N° Siret : 314 775 495 000 26
155, avenue Jean Jaurès - 93535 AUBERVILLIERS Cedex - FRANCE
Tél.: +33 (0)1 49 37 54 00 - Fax : +33 (0)1 49 37 01 20 - Fax Lof : +33 (0)1 49 37 55 99
www.centrale-canine.fr

